RAPPORT ANNUEL 2026

CONDORS

SH

ÉQUIPE



POSTES	NOMS
PRÉSIDENT	MARTIN SIMARD
VICE-PRÉSIDENTE ADMINISTRATION	MAYRANIE COUTURE
VICE-PRÉSIDENT BASEBALL	LAURENCE MICHON
SECRÉTAIRE	JOANNIE GOSSELIN
TRÉSORIER	JEAN-FRANÇOIS CHAMPIGNY
REGISTRAIRE	ISABELLE BONIN LACHANCE
RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES	MAYRANIE COUTURE
RESPONSABLE DE L'ÉQUIPEMENT	MAXIME TREMBLAY
RESPONSABLE TI	OLIVIER MARTIN
RESPONSABLE MARKETING ET COMMUNICATIONS	JOANNIE GOSSELIN
RESPONSABLE PARTENARIATS ET COMMANDITES	HUBERT MARTIN
RESPONSABLE ARBITRES RESPONSABLE MARQUEURS	LOÏC LANDREVILLE LYSANNE MARTIN

MOT DU PRÉSIDENT

Mandat

Chers membres, bénévoles, entraîneurs, parents et partenaires,
C’est avec une grande fierté que je vous présente mon premier rapport annuel à titre de président de l’Association de Baseball Saint-Hyacinthe. Cette première année à la présidence a été une expérience enrichissante et remplie d’apprentissages.
Dès le début de mon mandat, j’ai tenu à placer le travail d’équipe au cœur de toutes nos actions. J'ai eu la chance d'être entouré de personnes passionnées et dévouées, ce qui nous a permis de franchir de belles étapes ensemble. Bien qu'il reste du travail à accomplir et des processus à ajuster, l'énergie et l'engagement de notre communauté démontrent que l'avenir du baseball à Saint-Hyacinthe est plus que prometteur.

Faits saillants de la saison

La dernière saison a été marquée par de nombreuses réussites et par une belle progression pour nos jeunes et notre organisation :

Camps d'entraînement et de remise en forme : Les cours préparatoires offerts avant le camp d'entraînement, incluant le volet pour les lanceurs ainsi que la remise en forme globale, ont été un véritable succès. Forts de cette expérience positive, nous souhaitons renouveler et bonifier cette formule.

Nouvelle formule des camps d'entraînement : Nous avons expérimenté une nouvelle approche pour nos camps d'entraînement. Celle-ci a présenté plusieurs points positifs, mais aussi quelques aspects à améliorer, particulièrement en ce qui concerne le processus d'évaluation des joueurs.

Le Tournoi Mike Griffin : L'événement a été une réussite retentissante ! Pour les prochaines éditions, nous désirons bâtir sur ce succès et revoir la formule afin de maximiser le financement grâce à un système de commandites renforcé.

Développement et succès des équipes : Au-delà des résultats sur le terrain, la saison a été un grand succès sur le plan du plaisir, de la camaraderie et de l'apprentissage des jeunes joueurs dans toutes les catégories.

SUITE - PRÉSIDENT

Vie associative et reconnaissance

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration pour leur temps, leur rigueur et leur passion. Peu importe le nombre d'heures investies par chacun, chaque contribution a été essentielle au bon déroulement de notre saison.

Un remerciement tout particulier et chaleureux s'adresse à Mayranie, une personne tout simplement exceptionnelle et merveilleuse. Son leadership, sa présence et son efficacité ont permis de naviguer le bateau avec la maîtrise d'une vraie professionnelle. Merci infiniment pour tout ce travail colossal !

Enjeux et défis

Afin de poursuivre notre progression et d'offrir une expérience de qualité à nos membres, nous avons identifié plusieurs priorités d'amélioration pour la prochaine saison :

Sélection et encadrement des entraîneurs : Revoir nos critères et notre processus de sélection afin de nous assurer d'avoir des personnes compétentes, motivées et en poste pour les bonnes raisons.

Exigence minimale d'entraînement : Mettre en place un standard clair garantissant un minimum de 10 pratiques par année pour chaque équipe.

Structure et organigramme : Revoir l'organigramme de l'association afin que chaque bénévole soit à la bonne place selon ses forces, et que les canaux de communication soient clairs et fluides pour tous.

Implication bénévole : Continuer d'inviter et d'accueillir le plus grand nombre de gens possible au sein de l'équipe d'organisation, peu importe la disponibilité qu'ils peuvent offrir.

SUITE - PRÉSIDENT

Recommandations et vision pour l'avenir

Pour la suite des choses, nous devons continuer de bâtir sur notre esprit de collaboration et sur la clarté de notre structure. Le travail d'équipe demeure la clé de notre succès collectif. En précisant les rôles de chacun et en renforçant notre offre de soutien aux équipes et aux entraîneurs, nous assurerons un environnement stimulant et structuré pour le développement de nos jeunes athlètes.

Conclusion

Je souhaite remercier sincèrement l'ensemble des bénévoles, entraîneurs, parents et joueurs qui font vivre le baseball à Saint-Hyacinthe jour après jour. J'ai adoré ma première année à la présidence et j'en ressors grandi. C'est avec beaucoup d'enthousiasme et dans un esprit de travail d'équipe renouvelé que je continue l'aventure à vos côtés. Merci à tous pour votre confiance !

Martin Simard



VICE-PRÉSIDENTE ADMINISTRATION

Mandat

L'assemblée générale annuelle a eu lieu en novembre 2025 et j'ai décidé de poursuivre mon mandat comme vice-présidente administration. En étant à ma deuxième année à ce poste, je savais un peu plus à quoi m'attendre. Grâce aux notes que j'avais prises, j'ai pu faire en sorte que les délais de début d'année soient respectés pour éviter les amendes.

Faits saillants

Cette année, nous avons organisé quatre événements rassembleurs :

- Fin de semaine d'ouverture de la saison 2026 (juin)
- Le défi triple Jeu (juin)
- La première édition de la Classique Marc Griffin (juillet)
- Le tournoi Régional 18UB (septembre)

Ces événements avaient pour but de promouvoir ce beau sport, développer un sentiment d'appartenance à notre association, mais aussi partager les belles performances des joueurs de Baseball Saint-Hyacinthe. Ces événements nous ont également permis de mettre en valeur quelques installations comme les terrains synthétiques de St-Liboire et de St-Sacrement.

De plus, nous devons souligner l'implication de Jonathan Houston comme responsable des groupes Rallye Cap. Tout au cours de la saison, il a organisé des activités de groupe pour aller voir des parties des Guerriers de Granby et il a organisé un tournoi de fin de saison pour les joueurs d'âge Rallye Cap.

Nous avons pu mettre en lumière quelques faits saillants de l'année grâce aux magnifiques publications de Joannie Gosselin. Également, Joannie a su mentionner les victoires et les participations des équipes aux différents tournois et même lors des tournois de fin de saison.

En effet, nous devons mentionner que toutes nos équipes se sont qualifiées pour participer aux Régionaux 2026 et que 11 d'entre elles ont obtenu une médaille se qualifiant parmi les 3 meilleures de la région.

SUITE - VP ADMINISTRATION

Notons que l'équipe 15UA, menée par Dominique Frappier, a remporté la victoire lors du tournoi provincial qui s'est déroulé à Ste-Julie et que les équipes 13UB, menées par Marilou Dufresne et Francis St-Martin, ont décroché l'or aux Super-Régionaux.

Enjeux

Cette année, j'étais mieux préparée pour faire face au début de saison et à tout ce que cela engendre comme préparation. J'ai dû toutefois prêter main-forte au VP Baseball pour gérer différentes situations dont je ne connaissais pas les procédures. Cela nous a engendré quelques pépins avec les responsables de la ligue et nous avons dû gérer le tout pour le bien des joueurs. Aussi, plusieurs entraîneurs avaient des interrogations quant au fonctionnement des plateformes. J'ai dû répondre à plusieurs dizaines de messages, téléphones ou courriels.

Comme l'année précédente le manque de bénévoles pour chaque événement a été criant. Même avec le groupe de bénévoles qui a été créé pour les événements, peu de gens ont répondu à l'appel. J'ai vécu quelques frustrations cet été lorsque je devais organiser l'avant, le pendant et le après événement.
De plus, quelques communications au sein de la région n'étaient pas très claires pour tout ce qui touche les horaires des événements régionaux, les coûts et certaines modalités reliées aux règlements de régie.



SUITE - VP ADMINISTRATION

Recommandations

Je réitère ma suggestion de planifier en début d'année les dates des différents évènements tels que le défi triple jeu, la fin de semaine d'ouverture, la classique Marc Griffin, la journée de fin de saison pour les Rallye Cap ainsi qu'une planification de la possibilité de recevoir un tournoi régional. Je recommande de choisir une catégorie où Baseball St-Hyacinthe sera à l'honneur. De plus, il serait peut-être intéressant de former des sous-groupes de bénévoles pour organiser les différents événements. De cette manière, nous pourrions aller recruter des gens qui veulent s'impliquer, mais qui ne peuvent pas être disponibles tout l'été.

Aussi, je suggère de garder une liste de bénévoles en se basant sur les questions aux parents lors de l'inscription et des anciens membres de la grande famille de BSTH. Cette liste d'envoi nous a permis de découvrir de merveilleuses personnes qui ont aidé lors des événements. Le FORMS publié sur la page Facebook nous a également aidé à recruter quelques bénévoles, c'est pourquoi je propose de poursuivre l'utilisation de ces deux médias.

Pour donner suite aux bilans reçus à la fin d'année de la part des entraîneurs, plusieurs ont mentionné le manque d'informations quant aux différentes procédures et aux différentes plateformes. Il serait intéressant de faire des soirées de formation et/ou d'informations pour les entraîneurs. Par exemple, nous pourrions organiser une ou deux soirées TEAMS pour expliquer le fonctionnement de Rétroaction. Cela éviterait de répéter cette même action pour dix personnes différentes à dix moments différents. Aussi, j'ai pensé que nous pourrions remettre des feuilles d'informations pendant les camps d'entraînement qui expliqueraient les procédures à exécuter en début d'année (enregistrement sur Spordle, vérification des antécédents, formations PNCE, etc.). Aussi, je pense que chaque directeur de catégorie devrait être outillé pour répondre aux questions spontanées des entraîneurs de leur catégorie. Je veux dire que ceux-ci devraient avoir une base sur Rétroaction et devraient être en mesure d'expliquer les procédures en lien avec les remises en cas de pluie, la page Facebook et le Spordle Play.

SUITE - VP ADMINISTRATION

Finalement, je crois qu'un meilleur partage des responsabilités et des tâches serait gagnant afin de préserver nos bénévoles. J'ai à cœur le baseball à St-Hyacinthe et je souhaite à chaque été que mes enfants aient de belles saisons. Toutefois, je ne pourrai pas garder ce rythme très longtemps.

Mayranie Couture



VICE-PRÉSIDENT BASEBALL

Cette année j'ai pris le poste de VP baseball , mais due à un horaire incompatible je n'ai pas pu assurer mon rôle qui a été assumé par Martin Simard et Mayranie Couture que je remercie encore pour leur temps et dévouement.

La gestion des camps et évaluations a été simplifiée par le logiciel Rétroaction qui est en place depuis deux ans, plus de suivis et de formations pour les divers intervenants pourraient faciliter encore plus la tenue des camps et prise des notes pour les joueurs.

Je recommande aussi que les camps soient chapeautés et notés par plus de personnes indépendantes (que leurs enfants ne soient pas directement impliqués dans les camps). Comme les périodes d'évaluations sont très émotives pour les joueurs et leurs parents, chaque geste laissé au hasard fait souvent beaucoup de remous et de téléphones de parents mécontents. Les rumeurs sont impossibles à empêcher mais ils peuvent être limités. Pour ce, je recommande que les successeurs créent une procédure et standard à respecter pour les responsables de catégories.

Laurence Michon



SECRÉTAIRE

25 nov. 2025	AGA	Présentiel — Centre Aquatique Desjardins
5 janv. 2026	Séance ordinaire	Présentiel — Centre Aquatique Desjardins
26 janv. 2026	Séance ordinaire	Teams
23 févr. 2026	Séance ordinaire	Présentiel — Centre Aquatique Desjardins
16 mars 2026	Séance ordinaire	Présentiel — Centre Aquatique Desjardins
20 avr. 2026	Séance ordinaire	Présentiel — Centre Aquatique Desjardins
15 juin 2026	Séance ordinaire	Présentiel — Centre Aquatique Desjardins
13 juil. 2026	Séance ordinaire	Teams
10 août 2026	Séance ordinaire	Résidence de Martin Simard
21 sept. 2026	Séance ordinaire	Centre multisports Gauvin
26 oct. 2026	Séance ordinaire	Centre multisports Gauvin

TRÉSORIER

Mandat

Élu au conseil d'administration à titre de trésorier lors de l'assemblée générale annuelle de novembre 2025, j'ai entrepris ce mandat avec pour objectif d'assurer une gestion financière rigoureuse, transparente et durable de l'Association. Au cours de l'année, mes responsabilités ont notamment inclus la tenue de livres, l'enregistrement et la vérification des transactions financières, les conciliations bancaires, le suivi des comptes ainsi que la préparation et le contrôle du budget annuel. J'ai également assuré la gestion des revenus provenant des inscriptions, des activités de financement, des commandites et des subventions, tout en veillant au traitement des déboursés liés aux opérations courantes de l'Association. Cela comprend notamment le paiement des arbitres et des marqueurs, l'acquisition d'équipements, les frais administratifs ainsi que les dépenses liées aux différentes ententes et collaborations avec les associations partenaires. Un suivi rigoureux de ces transactions a permis d'assurer leur exactitude, leur conformité et le respect des échéanciers de paiement. En collaboration avec les autres membres du conseil d'administration, j'ai participé à la production des rapports financiers, à l'analyse des résultats budgétaires et à la planification financière de l'Association. Ce suivi constant des revenus et des dépenses a permis de maintenir un contrôle efficace des ressources et de soutenir la prise de décision tout au long de l'année.

Recommandations et améliorations

Au cours de la dernière année, plusieurs recommandations formulées précédemment ont été mises en oeuvre afin d'améliorer nos pratiques administratives et financières. Nous avons notamment revu et optimisé nos forfaits bancaires afin qu'ils correspondent davantage à notre volume de transactions et aux besoins réels de l'Association.

De plus, un processus d'approbation préalable des dépenses a été instauré afin de renforcer les contrôles budgétaires et de mieux planifier les engagements financiers. Nous avons également maintenu une collaboration étroite avec la responsable des inscriptions, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité du suivi des paiements, des remboursements et des ajustements administratifs. Enfin, une réflexion a été amorcée quant à la possibilité de placer une partie des liquidités excédentaires durant la saison morte. Cette démarche vise à générer des revenus d'intérêts supplémentaires tout en conservant les liquidités requises pour les opérations courantes de l'Association.

SUITE - TRÉSORIER

Pour la prochaine année, il sera également important de poursuivre les discussions avec la Ville de Saint-Hyacinthe concernant une éventuelle reprise de l'entente de gestion des terrains. La perte de cette entente a entraîné la disparition d'une source de revenus récurrente qui contribuait directement au financement de nos activités. Son rétablissement permettrait non seulement de soutenir le développement du baseball à Saint-Hyacinthe, mais aussi de limiter la pression à la hausse sur les frais d'inscription et ainsi maintenir l'accessibilité du sport pour les familles. Une lettre a été remise au président et à la vice-présidence pour le suivi dans ce dossier.

Résultats financiers

L'exercice financier 2026 s'est conclu avec un excédent de 7036$, comparativement à un excédent de 12 478 $ en 2025.
Bien que cet excédent soit inférieur à celui de l'année précédente, l'Association demeure dans une situation financière saine et stable. Les défis rencontrés au cours de l'année ont pu être absorbés grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, à l'optimisation de certaines pratiques administratives et à la diversification des sources de revenus. Veuillez trouver ci-dessous l'état des revenus et dépenses pour l'exercice terminé au 31 octobre 2026.



SUITE - TRÉSORIER

CONDORS SH

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE
31 OCTOBRE 2026

BASEBALL MINEUR DE SAINT-HYACINTHE

REVENUS	BUDGET 2026	REEL 2026	REEL 2025
INSCRIPTIONS	88,000	92,928	81,478
COMMANDITAIRES	15,000	18,200	14,500
SUBVENTION MUNICIPALE	6,000	5,836	54,802
ÉVÉNEMENTS	5,000	6,647	2,343
INTÉRÊT AU COMPTE ÉPARNE	1,500	879	1,495
PETITE CAISSE	-	-	200
VENTES - BOUTIQUE	-	3,322	75
TOTAL REVENUS	**115,500**	**127,812**	**154,893**

DÉPENSES	BUDGET 2026	REEL 2026	REEL 2025
OFFICIELS	36,000	34,229	32,829
VÊTEMENTS & ACCESSOIRES	24,500	34,130	23,032
ADHÉSIONS ET AFFILIATIONS	18,000	23,449	14,133
TOURNOIS / ÉVÉNEMENTS /	15,000	8,675	14,694
FRAIS DE TERRAINS	7,000	6,675	39,352
ÉQUIPEMENTS TERRAINS	7,000	8,473	9,776
FRAIS DE LOGICIELS	2,500	1,644	2,812
ENTRAÎNEURS & ANTÉCÉDENTS	3,500	2,563	3,214
FRAIS BANCAIRE ET ADMINISTRATION	1,500	139	1,783
PUBLICITÉ / MARKETING	500	-	475
ASSURANCES	-	800	315
TOTAL DÉPENSES	**115,500**	**120,776**	**142,415**
EXCÉDENT (DÉFICIT)	**-**	**7,036**	**12,478**

SUITE - TRÉSORIER

Répartition des dépenses



Enjeux et défis de l'exercice

À mon arrivée au sein du conseil d'administration, plusieurs enjeux financiers avaient déjà été identifiés et laissaient présager une pression importante sur l'équilibre budgétaire, tout en maintenant des frais d'inscription raisonnables pour les familles.

Perte des revenus avec la Ville

L'un des principaux défis a été la perte des revenus associés à l'entente de gestion des terrains avec la Ville de Saint-Hyacinthe. Cette situation a entraîné une diminution importante des revenus récurrents de l'Association et a nécessité l'identification de nouvelles sources de financement.

SUITE - TRÉSORIER

Bonification de la rémunération pour les arbitres et les marqueurs

Les tarifs versés aux arbitres et aux marqueurs n'avaient pas été révisés depuis plusieurs années. Une augmentation a donc été appliquée afin de demeurer compétitifs par rapport aux associations avoisinantes, de reconnaître l'excellent travail effectué par ces intervenants et de favoriser leur rétention à long terme.

Hausse des revenus de commandites

Afin de compenser l'augmentation des coûts et la perte de certains revenus, l'Association a misé sur le développement de ses partenariats financiers. À cet égard, je tiens à souligner l'excellent travail du vice-président aux commandites, M. Hubert Martin, dont les efforts soutenus auprès des entreprises maskoutaines ont permis d'accroître considérablement les revenus de commandites au cours de l'année.

Uniforme permanent

Également durant l'année, nous avons entrepris le projet d'implantation d'uniformes permanents. Bien que cette initiative ait nécessité un investissement initial plus important, elle permettra de réduire les coûts d'acquisition d'uniformes au cours des prochaines années, en répartissant ces dépenses sur un cycle d'utilisation d'environ trois ans.

Autres revenus additionnels

Plusieurs nouvelles initiatives ont également contribué à la croissance des revenus de l'Association. Parmi celles-ci, notons :

- le renouvellement de l'image de marque des Condors et le développement de produits promotionnels via la boutique;
- l'organisation de camps de lanceurs au printemps;
- la mise sur pied de la Classique de baseball 9UA Marc Gri□in à Saint-Liboire.

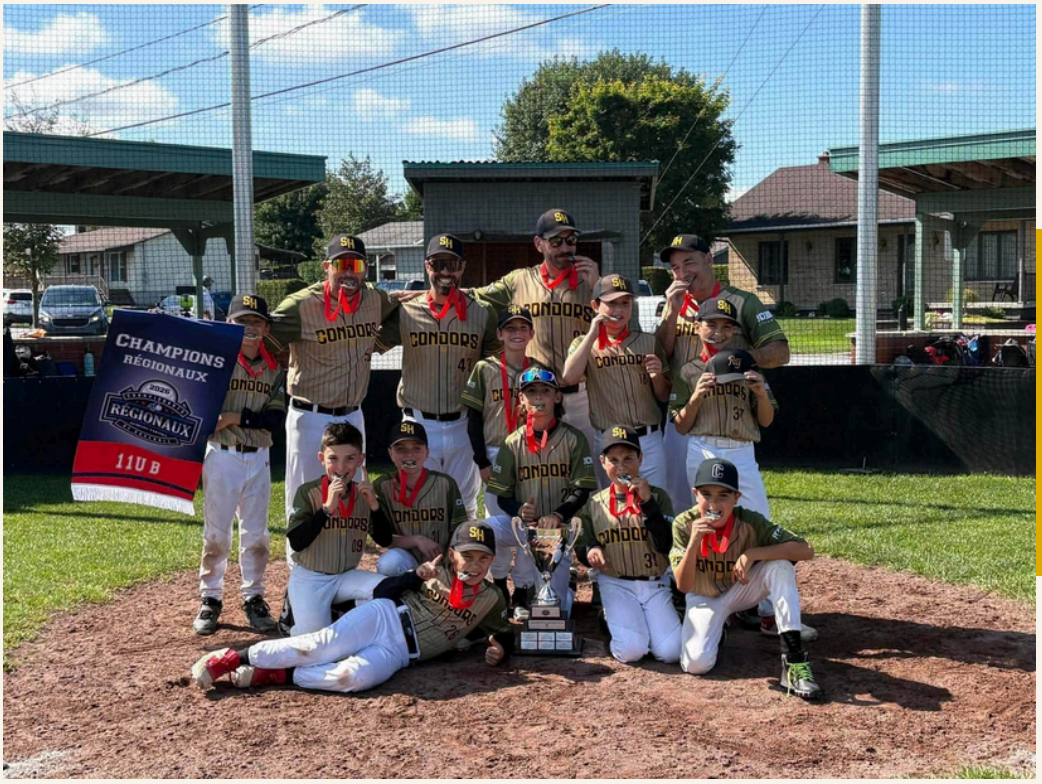
Ces initiatives ont généré des revenus additionnels qui ont permis de compenser une partie des pressions budgétaires tout en soutenant les investissements réalisés dans l'équipement et le développement des activités.

SUITE - TRÉSORIER

Conclusion

L'Association demeure dans une situation financière stable et possède les ressources nécessaires pour poursuivre ses activités et soutenir son développement. Toutefois, l'un des principaux défis des prochaines années sera de maintenir et diversifier les sources de revenus autres que les frais d'inscription. Dans un contexte marqué par la hausse continue des coûts d'exploitation et la diminution de certaines aides financières, les commandites, les activités de financement, les partenariats et les revenus autonomes revêtiront une importance stratégique grandissante. Le maintien et la croissance de ces revenus permettront non seulement d'assurer la pérennité financière de l'Association, mais également de préserver des frais d'inscription abordables et compétitifs pour les familles de la région. En poursuivant cette approche, l'Association sera bien positionnée pour continuer à offrir un environnement de qualité à ses joueurs tout en favorisant l'accessibilité et le rayonnement du baseball à Saint-Hyacinthe.

Jean-François Champigny



REGISTRAIRE

Pour la saison 2026, nous dénombrons un total de 327 inscriptions réparties dans les catégories Rallye Cap, Grand Chelem, 9U, 11U, 13U et 15U.

Il est important de préciser que nous ne sommes plus responsables de la gestion des catégories 18U et 21U depuis cette année. Les inscriptions de ces deux catégories ne sont donc plus comptabilisées dans notre bilan.

Tableau 1 – Répartition des inscriptions 2026

Catégorie	Garçons	Filles	Total
Rallye Cap	75	22	97
Grand Chelem	17	10	27
9U	57	7	64
11U	52	2	54
13U	52	2	54
15U	30	1	31
TOTAL	**283**	**44**	**327**

En comparant les inscriptions des catégories Rallye Cap à 15U, nous constatons une augmentation de 18,1 % en 2026, passant de 277 à 327 joueurs, soit 50 inscriptions supplémentaires.

Les plus fortes augmentations en pourcentage se retrouvent dans les catégories Grand Chelem (+35 %), Rallye Cap (+34,7 %) et 13U (+31,7 %). Les catégories 9U et 11U enregistrent également une légère progression, tandis que la catégorie 15U connaît une diminution de 8,8 %.

Ces résultats démontrent une progression des inscriptions dans cinq des six catégories sous notre responsabilité.

SUITE - REGISTRAIRE

Tableau 2 – Évolution des inscriptions entre 2025 et 2026

Catégorie	2025	2026	Écart	Évolution
Rallye Cap	72	97	+25	+34,7 %
Grand Chelem	20	27	+7	+35,0 %
9U	60	64	+4	+6,7 %
11U	50	54	+4	+8,0 %
13U	41	54	+13	+31,7 %
15U	34	31	−3	−8,8 %
TOTAL	277	327	+50	+18,1 %

Comparaison excluant les catégories 18U et 21U.

Pour la saison 2026, un total de 34 équipes ont été formées, soit 24 équipes de garçons, 7 équipes mixtes et 3 équipes féminines. Le Rallye Cap compte 10 équipes, suivi du 9U avec 7 équipes. Les catégories 11U et 13U comptent chacune 5 équipes, tandis que le Grand Chelem en compte 4 et le 15U, 3. On souligne également cette année le retour d'une équipe des Chouettes, une belle surprise!

Tableau 3 – Répartition des équipes 2026

Catégorie	Nombre d'équipes	Garçons	Mixtes	Féminines
Rallye Cap	10	6	2	2
Grand Chelem	4	2	1	1
9UA	2	2	—	—
9UB	5	4	1	—
11UA	2	2	—	—
11UB	3	2	1	—
13UA	2	2	—	—
13UB	3	2	1	—
15UA	1	1	—	—
15UB	2	1	1	—
TOTAL	34	24	7	3

SUITE - REGISTRAIRE

En 2026, un total de 33 joueurs et joueuses ont été transférés vers d'autres organisations, soit 15 avec les Élites, 17 avec les Guerriers et 1 avec les Faucons.

Tableau 4 – Répartition des transferts 2026

Catégorie	Élites	Guerriers	Faucons	Total
11U	1	3	0	4
13U	10	9	0	19
15U	4	5	1	10
TOTAL	15	17	1	33

Pour la saison 2026, nous comptons 125 entraîneurs-chefs, assistants et gérants, soit une augmentation de 9,6 %. Cette année, 34 entraîneurs-chefs, 85 assistants et 6 gérants ont contribué à l'encadrement de nos équipes. Il est encourageant de constater cette augmentation, puisque le recrutement et l'implication des bénévoles demeurent importants pour assurer le bon déroulement de nos saisons.

Tableau 5 – Répartition des entraîneurs et des gérants 2026

Catégorie	Entraîneurs-chefs	Assistants	Gérants	Total
Rallye Cap	10	15	0	25
Grand Chelem	4	10	0	14
9U	7	22	4	33
11U	5	14	1	20
13U	5	17	0	22
15U	3	7	1	11
TOTAL	34	85	6	125

SUITE - REGISTRAIRE

Bilan administratif

Sur le plan administratif, la saison 2026 s’est déroulée plus facilement grâce à la répartition des tâches entre deux personnes. L’une était responsable des inscriptions, du service à la clientèle et de la vérification des antécédents judiciaires, tandis que l’autre s’occupait de la mise en ligne des questionnaires et des formulaires d’inscription, du suivi des formations des entraîneurs et l'inscription aux tournois.

Cette façon de fonctionner a permis de mieux répartir la charge de travail et de faciliter le suivi des différents dossiers.

Recommandations 2027

- Poursuivre les communications ciblées auprès de certaines catégories afin d’encourager les jeunes à poursuivre leur parcours au baseball.

- Maintenir la répartition des tâches administratives entre deux personnes afin de faciliter le suivi des dossiers et de mieux répartir la charge de travail.

- S'assurer de collaborer étroitement avec les directeurs de catégorie pendant les camps d'évaluation afin de s'assurer du nombre d'équipe. Ceci permet de s'assurer d'inscrire toutes les équipes à un moins un tournoi.

- Conserver un fichier des entraineurs avec leur formation, ceci faciliterait la vérification des formations nécessaires à chaque début d'année. Obtenir la collaboration des directeurs de catégorie dès la nomination des entraineurs afin de sensibiliser les entraineurs aux formations qui doivent être faites.

SUITE - REGISTRAIRE

Rapport sentinelle

Une nouvelle plateforme de vérification des antécédents judiciaires, Trustii, a été mise en place cette année. Une formation a permis de bien comprendre son fonctionnement et un soutien technique était également disponible au besoin. La plateforme est conviviale, autant pour la sentinelle que pour les utilisateurs. Il est toutefois important d'aviser les personnes concernées qu'elles recevront un courriel de Trustii afin de procéder à la vérification de leurs antécédents judiciaires. Sans cet avis préalable, certains risquent de ne pas ouvrir le courriel, puisqu'il ressemble à un courriel d'hameçonnage.

Il serait pertinent de conserver la même formule, soit de confier la vérification des antécédents judiciaires au registraire. La personne responsable peut ainsi assurer un suivi rigoureux dès l'inscription des entraîneurs-chefs, des adjoints et des gérants. Cette façon de procéder a permis de respecter les délais imposés.

Isabelle Bonin-Lachance et Maryse Demers



PARTENARIATS ET COMMANDITES

Résumé

Nous avons eu un franc succès avec les équipes Rallye-cap et l'ajout de la catégorie Grand-Chelem. Les commanditaires ont tous apprécié les chandails et la journée avec jeu gonflable pour célébrer la fin de la saison.

Nous avons également trouvé deux commanditaires pour les chandails de pratique qui ont permis de diminuer les coûts reliés à ces achats. Trois commanditaires se sont associés à nous pour une période de 3 ans afin de garder leurs logos sur les chandails. C'est déjà très bien et nous assure un certain montant pour 2 autres années.

Martin a mentionné la possibilité d'ajouter un commanditaire sur les casquettes, à voir avec le prix et l'offrir en option l'an prochain.

Le montant total des commandites a monté de 4 425 $ cette année, ce qui est une belle amélioration. Nous pourrons, en début d'année, trouver un ou des commanditaires pour le tournoi 9UA de St-Liboire à la suite du franc succès de l'année dernière.



Nom du commanditaire	montant	type de commandite	Entente (année restante)
Fromagerie Victoria	$3 500,00	MVP	2 ans
Plomberie chauffage Pouliot	$3000,00	Grand chelem	2 ans
JD céramique	$2000,00	Coup de circuit	2 ans
Tando	$1000,00	Rallye-Cap/GC	aucune
GymXtra	$1000,00	GC/Chandail pratique	aucune
LMT expert	$1000,00	Chandail pratique	aucune
Migmaro	$1000,00	Cage de Frappeur	1 an
Pavage Brodeur	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
Les Construction PhaMax	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
Laurier	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
FDF services	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
Ferme chez Mario	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
Plombexel	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
Laferte	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
Centuty 21	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
Plâtrier Nick Durand	$500.00	Rallye-Cap/GC	aucune
Ligue de Balle Saint-Damase	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
Carton Unipack	$500,00	Rallye-Cap/GC	aucune
Comilfo	$450,00	Rabais chandail	aucune
Brabant	0$	Housse de protection de chandail	
IGA	924.75$	Rabais sur achat lors d'évènement	
Total	**$19 374.75$**		

MARQUEURS

Nombre de marqueurs 2026

À l'été 2026, nous avions 33 marqueurs actifs + 1 apprenti marqueur :

- 5 marqueurs compétition
- 13 marqueurs participation
- 15 marqueurs introduction
- 1 apprenti marqueur (a finalement fait un seul match car elle jouait souvent en même temps que le GC)

De ce nombre :

- Nous pouvons compter 8 marqueurs adultes et mamans
- Une marqueuse compétition n'a marqué aucun match
- Deux marqueuses participation n'ont fait que le tournoi moustique et aucun match de saison
- 6 mamans ont marqué seulement 1 à 4 matchs dans l'année
- 1 marqueur participation a cessé de marquer pendant l'été
- Certains marqueurs (environ 9) donnent très peu de disponibilités
- Ils agissent plus comme « dépanneur ».

Nous pouvons donc dire que nous avions plus 23 marqueurs réguliers actifs.

→ Nos marqueurs ont fait entre 0 et 33 matchs chacun pour notre association, tout dépendant de leur calibre et de leur disponibilité.

Notre équipe était suffisamment nombreuse cette année afin d'être en mesure de donner des matchs à tous les marqueurs et en quantité intéressante.

CONCLUSION : Dépendant de l'expérience et de la disponibilité des marqueurs de l'équipe, je recommande l'embauche d'une dizaine de recrues par année (incluant les marqueurs « 12 ans »). De cette façon, nous nous assurons :

- D'offrir une charge de travail suffisamment intéressante pour les marqueurs recrues (un nombre de matchs par semaine intéressant).
- D'assurer une relève adéquate pour l'équipe, surtout en considérant qu'après 2 ou 3 ans, certains marqueurs délaissent la profession.

Je crois que le nombre idéal de marqueurs réguliers (niveau 1-2-3) serait autour de 25 actifs annuellement (incluant les marqueurs « 12 ans »).

SUITE - MARQUEURS

Marqueurs inter-région

- Nous n'avons pas eu besoin de marqueurs de l'extérieur cette année.
- Les autres régions n'ont pas demandé de marqueur cette année à part des très gros calibres que nous n'avons pas pu aider.
- L'entente spéciale avec l'association de Granby a été renouvelée cette année mais aucun marqueur n'y est allé.
- L'entente spéciale avec l'association de St-Hilaire a été renouvelée cette année mais aucun marqueur n'y est allé.
- Lorsqu'un marqueur va marquer pour leur association, c'est notre association qui les paye à NOS TARIFS en plus d'un frais de transport de 10$. Une fois par mois, nous devons préparer un état de compte afin de se faire rembourser les frais engagés.

Par contre, aucun marqueur n'y est allé cette année.

Les ententes de compensation de transport étaient encore de :

- 10$ pour le A et le B (Beloeil / St-Hilaire)
- 20$ pour le A et le B (Acton)
- 25$ pour le A et le B (Waterloo)
- 30$ pour le A et le B (Granby – entente spéciale)
- 15$ pour le AA (Beloeil / St-Hilaire)

Communication

J'ai continué de communiquer avec les marqueurs via le Groupe Facebook et tout s'est bien déroulé.

Messenger est, selon moi, la façon la plus simple, rapide et efficace de communiquer avec les marqueurs et leur parent individuellement : Simple, rapide et efficace !

SUITE - MARQUEURS

Réunion de début d'année avec les marqueurs

Cette année encore, nous avons fait une rencontre de début d'année qui regroupait les arbitres ET les marqueurs.
Cette réunion a été tenue en personne aux loisirs Douville quelques semaines avant le début de la saison 2026.

Nous avions invité les marqueurs de niveau Introduction (incluant les apprentis marqueurs) et participation ainsi que leurs parents, pour que tous entendent le même message. Les arbitres de tous les niveaux ont été invités car Guillaume Lemieux-Noel avait demandé à tous ses arbitres d'y être.
La réunion de début d'année a été d'une durée de +/- 1.5 heure.

Bons coups 2026

- Jumelage ANCIEN-NOUVEAU en début d'année.
- Nous avons remis les pads de marqueurs à chacun en début d'année plutôt que dans les poches des entraineurs. Les marqueurs pouvaient ainsi se préparer à l'avance.
- Équipe équilibrée rendant les horaires pas trop compliqués à faire.

Défis

- Le début de l'année a été difficile avant le changement de responsable des arbitres.
- Les communications des coachs viennent d'un peu partout et ça devient difficile à gérer.
- Il nous a manqué de pads de marqueurs à un moment de l'été et on gérait à la feuille.

SUITE - MARQUEURS

Sondage auprès des marqueurs

J'ai réalisé un sondage à la fin de la saison 2026 afin de prendre le pouls sur la récente saison.

- 27 marqueurs ont répondu au sondage.
- 85% des répondants reviendront fort probablement ou assurément comme marqueur l'an prochain.
 - 17 désirent revenir (63%)
 - 6 sont encore indécis (22%)
 - 4 ne seront pas de retour (15%)

Salaire des officiels

- Les salaires ont été ajustés la saison 2026.
- Nous recommandons de conserver les mêmes salaires pour 2027

Échelle salariale actuelle

Tarification des officiels proposés pour 2026

		Catégories		Arbitre Marbre	Arbitre Buts	SOLO	Marqueur
PARTICIPATION	Apprenti	Grand Chelem	9U B (G-ch)	30 $	-	-	25 $
		Atome B	9U B	30 $	-	-	28 $
	Niveau 1	Atome A	9U A	33 $	-	-	29 $
		Moustique	11U B	35 $	30 $	55 $	30 $
		Moustique	11U A	37 $	32 $	55 $	31 $
		Peewee	13U B	38 $	33 $	60 $	33 $
	Niveau 2 et 3	Peewee	13U A	40 $	35 $	65 $	35 $
		Bantam	15U/16UF B	43 $	38 $	70 $	38 $
		Bantam	15U/16UF A	45 $	40 $	70 $	39 $
		Midget	18U/21UF A/B	50 $	45 $	75 $	40 $
	Niveau 3	JUNIOR	Junior A ou B	80 $	70 $	-	55 $

		Catégories		Arbitre Marbre	Arbitre Buts	SOLO	Marqueur	
ELITE	Niveau 2 et 3	Moustique AA	11U - AA	40 $	35 $		35 $	
		PeeWee AA	13U - AA	45 $	40 $		39 $	
		Bantam AA	1U5 - AA	50 $	45 $		42 $	
	Niveau 3	Midget AA	18U - AA	staff majeur	staff majeur		45 $	Marqueur payé par l'asso

** Arbitres payés par le "staff majeur" (cash sur place)

SUITE - MARQUEURS

Recommandations pour 2027

ACCOMPAGNEMENT DES RECRUES LORS DE LEUR 1ER MATCH

Maintenir le jumelage des recrues avec un ancien (2e ou 3e année) lors de son premier match.

Les marqueurs expérimentés sont payés 30$ pour accompagner une recrue.
Cette pratique a grandement été appréciée et les jeunes marqueurs se sont sentis en confiance plus rapidement.

SALAIRE DES OFFICIELS

Maintien des salaires des officiels en fonction du tableau ci-haut recommandé.

COMITÉ EXÉCUTIF

Joindre le responsable des arbitres ou des marqueurs sur le comité exécutif afin d'avoir un lien avec le CA.

PADS DE MARQUEURS

Maintenir le fait que les marqueurs ont leur propre pad. Voir avec les Élites, Guerriers et autres asso pour entente de paiement des pads. En commander plus en début de saison.

Intention 2027

Je ne serai pas de retour pour la saison 2027, mais ma remplaçante est déjà nommée, formée et elle a déjà ses accès. Je suis certaine que la transition sera fluide et je serai disponible pour répondre aux questions en début d'année.

Lysanne Martin



ARBITRES

Nombre d'arbitres 2026

À l'été 2026, nous avions **24 arbitres actifs + 7 arbitres « 12 ans » = TOTAL : 31**

- 9 arbitres de 4e année et plus (niveau 3)
- 6 arbitres de Niveau 2,2
- 4 arbitres de Niveau 2,1
- 5 arbitres de niveau 1 (incluant 4 apprentis de l'année précédente)
- 7 arbitres « 12 ans »

De ce nombre, nous pouvons compter 5 arbitres ADULTES ou jeunes-adultes.

Certains arbitres (environ 4-5) donnent très peu de disponibilités.
Ceux-ci ont effectué qu'entre 2 et 5 matchs durant toute l'année. Ils agissent plus comme « dépanneur ».

Nous pouvons donc dire que nous avions plus **21 arbitres réguliers actifs**
(en excluant les arbitres 12 ans).

Avec le nombre de parties que nous accueillons à St-Hyacinthe, nous ne pourrions pas nous permettre d'en avoir moins que 25. Il ne faut pas perdre de vue qu'ils offrent tous des disponibilités variables et que tout au long de l'été, ils sont en vacances à tour de rôle.

Nos arbitres ont arbitré entre 4 et 51 matchs chacun pour notre association, tout dépendant de leur calibre et de leur disponibilité.

Nb de matchs arbitrés TOTAL = 23 / arbitre
Nb de matchs arbitrés par niveau :

- Niveau 3 = 27 matchs moyen excluant deux arbitres qui dépannaient
- Niveau 2,2 = 32 matchs moyen
- Niveau 2,1 = 20 matchs moyen
- Niveau 1 = 18 matchs moyen
- Arbitre 12 ans = 16 matchs moyen

SUITE - ARBITRES

28 arbitres / 31 actifs ont déclenché leur bonus de 50$ pour avoir arbitré > 10 matchs pour notre association.

La moyenne de match par arbitre a été de 23 / arbitre est semblable à l'an dernier.

CONCLUSION :

Dépendant de l'expérience et de la disponibilité des arbitres de l'équipe, j**e recommande l'embauche d'une dizaine de recrues par année (incluant les arbitres « 12 ans »)**. De cette façon, nous nous assurons :

- D'offrir une charge de travail suffisamment intéressante pour les arbitres recrues (un nombre de matchs par semaine intéressant)
- D'assurer une relève adéquate pour l'équipe, surtout en considérant qu'après 2 ou 3 ans, certains arbitres délaissent la profession.

Je crois que le nombre idéal d'arbitres réguliers (niveau 1-2-3) serait **autour de 30 actifs** annuellement (incluant les arbitres « 12 ans »).

Arbitres inter-région

Nous avons eu besoin de quelques arbitres de l'extérieur cette année.
3 matchs ont été arbitrés avec un arbitre de l'externe. Pendant le temps où j'étais en poste, il en a eu plus en début de saison

Les villes de St-Hilaire, Acton Vale, Granby et Beloeil ont fait appel à notre aide à quelques reprises cet été. En 2025 nous avons envoyé **7 arbitres** pour des matchs extérieurs. Ce qui est BEAUCOUP moins que les années précédentes (22X en 2026, 68X en 2024 et 130X en 2023).

Voici le nombre d'arbitres qui ont été assignés sur des matchs à l'extérieur/région

- Acton : 2
- Beloeil : 2
- St-Hilaire : 3
- Granby : 0

SUITE - ARBITRES

Les ententes de compensation de transport étaient encore de :

- 10$ pour le A et le B (Beloeil / St-Hilaire)
- 20$ pour le A et le B (Acton)
- 25$ pour le A et le B (Waterloo)
- 30$ pour le A et le B (Granby – entente spéciale)
- 15$ pour le AA (Beloeil / St-Hilaire)

Communications

J'ai continué de communiquer avec les arbitres via le **Groupe Facebook** et tout s'est déroulé à merveille.

Messenger est, selon moi, la façon la plus simple, rapide et efficace de communiquer avec les arbitres individuellement : Simple, rapide et efficace !

Réunion de début d'année

Je n'étais pas en fonction lors de la rencontre de début d'année.

Bons coups 2026

- Maintien les arbitres 12 ans qui était responsables des catégories 9UB et 9UB Grand Chelem
- Certains arbitres 12 ans confiants ont même été formés pour arbitrer du 9UA
- Beaucoup d'arbitres ont eu la chance d'arbitrer dans des tournois, par exemple, celui du Moustique ou celui du 9uA à St-Liboire
- Formation de recrues au marbre dès leur première année avec superviseur en accompagnement

Défis

- La plupart des arbitres 12 ans jouaient dans la même équipe de 13uA
- Curieusement, leurs matchs tombaient EN MÊME TEMPS de plusieurs matchs de 9UB ou Grand Chelem
- J'ai dû faire arbitrer des niveaux 1 et même 2, 1 sur du 9UB à plusieurs reprises cet été
- Les mardis et jeudi soir sont définitivement un problème, j'avais 5-6 match ces journées

SUITE - ARBITRES

Sondage auprès des arbitres

Comme par les dernières années, j'ai réalisé un sondage à la fin de la saison 2026 afin de prendre le pouls sur la récente saison d'arbitrage.

- 20 arbitres ont répondu au sondage.

85% des répondants reviendront fort probablement ou assurément comme arbitre l'an prochain.

Salaire des officiels

- Les salaires ont été ajustés pour la dernière fois à l'automne 2025 en vue de la saison 2026 (décision prise en CA à l'automne 2025).
- Les arbitres ont donc eu une augmentation de salaire en 2026.
- Je crois que les salaires sont très bons si on compare avec les alentours. Cependant, je suggère un bonus d'argent lorsque les matchs de 11u AA ou 13u AA dure plus de 2 :00 et les matchs de 15u AA dure plus de 2 :15. Je propose un bonus de 5$ comme dans le féminin.

Échelle salariale actuelle

Tarification des officiels proposés pour 2026

		Catégories		Arbitre Marbre	Arbitre Buts	SOLO	Marqueur	
PARTICIPATION	Apprenti	Grand Chelem	9U B (G-ch)	30 $	-	-	23 $	
		Atome B	9U B	30 $	-	-	25 $	
	Niveau 1	Atome A	9U A	33 $	-	-	27 $	
		Moustique	11U B	35 $	30 $	55 $	27 $	
		Moustique	11U A	37 $	32 $	55 $	30 $	
		Peewee	13U B	38 $	33 $	60 $	30 $	
	Niveau 2 et 3	Peewee	13U A	40 $	35 $	65 $	35 $	
		Bantam	15U/16UF B	43 $	38 $	70 $	35 $	
		Bantam	15U/16UF A	45 $	40 $	70 $	35 $	
		Midget	18U/21UF A/B	50 $	45 $	75 $	40 $	
	Niveau 3	JUNIOR	Junior A ou B	80 $	70 $	-	55 $	

		Catégories		Arbitre Marbre	Arbitre Buts	SOLO	Marqueur	
ELITE	Niveau 2 et 3	Moustique AA	11U - AA	40 $	35 $		35 $	
		PeeWee AA	13U - AA	45 $	40 $		38 $	
		Bantam AA	15U5 - AA	50 $	45 $		40 $	
	Niveau 3	Midget AA	18U - AA	staff majeur	staff majeur		45 $	Marqueur payé par l'asso

** Arbitres payés par le "staff majeur" (cash sur place)

SUITE - ARBITRES

Recommandations pour 2026

- **SALAIRE DES OFFICIELS:** Augmentation des salaires des officiels en fonction du tableau ci-haut recommandé.

- **ALLOCATION ÉQUIPEMENT:** Maintenir l'allocation de 50$ par arbitre, pour les aider à supporter l'achat de l'uniforme et de l'équipement qui est très couteux. Pour bénéficier de cette allocation, les arbitres doivent arbitrer un minimum de 10 matchs au courant de l'été pour l'association. Proposition d'un papa d'arbitre que j'appuie. Les 10 matchs devraient être 10 matchs, cédulés et non pas arbitrés. Par exemple, j'ai un arbitre qui a perdu 8 matchs à cause de la pluie, donc il n'a pas eu son bonus.

- **ACCOMPAGNEMENT DES RECRUES LORS DE LEUR 1ER MATCH:** Maintenir le jumelage des recrues avec un ancien (2e ou 3e année) lors de son premier match. Les arbitres expérimentés sont payés 30$ pour accompagner une recrue. Cette pratique a grandement été appréciée et les jeunes arbitres se sont sentis en confiance plus rapidement.

- Limiter les plages horaires pour le AA et les Élites durant la journée d'ouverture de BSH.

- Limiter les plages horaires pour le AA et les Élites durant les deux weekends du tournoi Moustique.

- Limiter également le nombre de matchs de notre association durant ces deux weekends.

SUITE - ARBITRES

Intentions saison 2027

- Je serai de retour à ce poste l'an prochain si vous le souhaitiez, j'ai adoré mon année.

Mot de la fin

J'ai vraiment aimé l'expérience de gérer 31 arbitres cette saison. Malgré le changement au milieu de la saison. Je crois avoir réussi à replacer les choses et réussir à bien finir la saison 2026. Avec l'aide de Mayranie ainsi que Lysanne, j'ai pu comprendre la tâche rapidement dans un petit délai donné.

Je suis reconnaissant de la chance que vous m'avais donnée et j'espère pouvoir continuer ce travail avec vous.

Merci

Loïc Landreville

INFRASTRUCTURES/CÉDULEUR

La saison 2026 s'est bien déroulée. Cette année, nous avons été confrontés à moins d'imprévus.

À la fin de la saison, j'ai fait la tournée de tous les quartiers et de toutes les municipalités où BSTH utilisent les terrains. J'ai pu les rencontrer afin de dresser un bilan de l'année. Nous avons discuté des points forts et des points à améliorer pour la prochaine saison.

Au cours de l'été, nous avons dû faire face à peu d'événements en lien avec la préparation des terrains (non-préparation, mauvaise préparation, etc.). À chaque fois, les responsables de quartiers ont été proactifs et ont démontré une compréhension de notre réalité. D'ailleurs, à deux reprises, quelques parents de joueurs ont mis la main à la pâte pour que les parties puissent avoir lieu.

De plus, l'utilisation de la page Facebook pour ce qui a trait à l'annulation des parties ou des pratiques a été adéquate. Les entraîneurs qui voulaient commenter ou décrire un élément en lien avec les terrains ont su le faire de façon polie ou m'ont écrit en privé.

Le comité baseball a été mis sur pieds par les gestionnaires des terrains de Saint-Hyacinthe, en partenariat avec Étienne Lussier de la ville de Saint-Hyacinthe, afin de créer un cahier de procédures uniforme pour tous les quartiers. Le fruit de leur travail a été présenté en avril 2026. Ce guide regroupe toutes les informations à savoir pour pouvoir utiliser les terrains de la ville de St-Hyacinthe. Les codes, les procédures et les informations utiles ont été publiés sur la page Facebook pour que tous les entraîneurs Condors, Guerriers et Élites puissent les consulter.

L'utilisation des terrains a été bien répartie cet été. Le moins utilisé est encore celui de Ste-Madeleine, car il est parfois difficile d'avoir des services le soir et les fins de semaine. De plus, le service des travaux publics à refuser de modifier la distance de la plaque du lanceur pour la catégorie 11UB. C'est pourquoi, nous devrons considérer utiliser un autre terrain pour cette catégorie.

SUITE- INFRASTRUCTURES/CÉDULEUR

La responsable de St-Liboire a mentionné être très satisfaite de l'utilisation du terrain. Elle a trouvé que les gens ont été autonomes quant à l'installation et le rangement des buts. De plus, les équipes 9U ont pu utiliser le terrain avec leur catapulte, une nouveauté cette année. Cependant, lors de la classique Marc Griffin, nous avons établi que cette dernière est plus stage si nous utilisons des sacs de sable pour la stabiliser. La responsable a également souligné la bonne communication qui a été entretenue tout l'été.

À La Providence, la responsable est également très satisfaite de la saison. Son équipe d'entretien du terrain a pu bénéficier d'espaces pour faire les terrains et elle a mentionné que les entraîneurs ont bien collaboré. Elle a noté que la cage des frappeurs a été oubliée à quelques reprises lorsque les marqueurs et les entraîneurs quittaient le terrain. Elle est restée débarrée quelques fois.

Pour ce qui a trait au terrain Assomption, les responsables sont satisfaites de l'été même si les installations étaient limitées au minimum. Pour l'année prochaine, ils ont confirmé que le centre offrira une plus belle expérience aux usagers du terrain de baseball. Il y aura une toilette accessible de l'extérieur, des surveillants et un accès plus rapide à du matériel pour gérer les ajustements de dernière minute. Comme il y aura assurément un surveillant en tout temps, il se peut que la procédure d'installation et de rangement des buts soit enlevée pour les entraîneurs. Les responsables seront d'attaque pour recevoir plus de parties les fins de semaine.

À Ste-Rosalie, la clôture a dû être réparée devant la cabine du marqueur. Malheureusement, la ville a choisi de réparer les équipements en surface ce qui faisait en sorte que quelques jours plus tard, cette dernière s'est brisée à nouveau. Le responsable de quartier a également acheté des nouvelles plaques du lanceur ainsi que des nouveaux buts. Notez que la propreté des cabanes du marqueur ainsi que la qualité du mobilier laissé dans les cabanes (chaises, tables, etc.) ont été mentionnés comme un élément à améliorer à quelques responsables de quartier.

SUITE- INFRASTRUCTURES/CÉDULEUR

Quelques quartiers ont également souligné tous les désagréments ainsi que la dangerosité des lumières qui s'éteignent après 2h45 d'utilisation. Pour le baseball mineur, l'enjeu est un peu moins grand, car la majorité des parties se terminent avant 22h.

On ne peut passer sous silence la transformation de l'avant-champ du terrain St-Sacrement en synthétique. Le tout s'est finalisé au printemps et les responsables de quartier sont bien heureux de la gestion que cela leur a apportée. En effet, le fait que les entraîneurs soient autonomes quant à l'utilisation du terrain leur a grandement facilité la tâche. En effet, nous avons pu également planifier des activités à moins de 72 heures et cela nous a permis de régler des pépins de dernière minute.

Aussi, nous étions à la deuxième année d'utilisation de la Plateforme Rétroaction. Malgré quelques doubles réservations, la majorité des entraîneurs ont su s'adapter à cette plateforme pour réserver leur terrain. Les responsables de quartier ont su être vigilants à ce niveau et quelques-uns signalaient rapidement les erreurs. La majorité des pratiques ont pu être déplacées à d'autres terrains ou à des heures différentes de celles prévues à l'origine. Je remercie les entraîneurs d'ailleurs qui ont parfois accepté de modifier ou déplacer leurs activités. Une légère problématique a été observée au cours de l'été, car les responsables de quartier ne regardent pas tous régulièrement l'horaire modifié ou l'ajout de pratiques. Cela a occasionné parfois des imprévus de leur côté qui se résultent par des terrains non-faits ou un manque de surveillants pour ouvrir les commodités. Quelques-uns m'ont demandé s'il était possible de recevoir une notification à chaque fois que nous déplaçons une partie. Une demande sera faite auprès des responsables de la plateforme pour savoir si cela est possible.

Nous avons eu plusieurs parties à déplacer cette année à cause d'un début d'année pluvieux. Je tiens à nommer la grande collaboration de Lysanne Martin et de Loïc Landreville qui sont directement impliqués dans le déplacement des parties. Leur patience et leur persévérance ont été mis parfois à rude épreuve.

SUITE- INFRASTRUCTURES/CÉDULEUR

Finalement, un courriel a été envoyé à la ville pour souligner les éléments qui devraient être pris en considération pour l'année prochaine. L'ajustement de la minuterie des lumières, l'état des clôtures derrière les marbres, l'achat de matériel adéquat pour le terrain de St-Sacrement (but double, plaque du lanceur, etc.), les travaux à effectuer près des pistes d'avertissement et autres éléments ont été abordés. La construction du nouveau stade sur la rue Girouard a débuté en septembre. De plus amples informations nous seront transmises pour la saison 2027.

Disponibilité des terrains en début de saison

Voici les premières dates de disponibilités par terrain :

Ville de Saint-Hyacinthe		Extérieur de la ville	
Terrain	Date	Terrain	Date
Assomption	21 mai	La Présentation	6 mai
Douville	14 mai	Ste-Madeleine	25 mai
La Providence	16 mai	St-Liboire	28 avril
Saint-Sacrement	16 mai		
Saint-Thomas d'Aquin	15 mai		
Ste-Rosalie	13 mai		

Résumé en chiffres pour la saison 2026

- Nombre de terrains utilisés : 10 terrains
- Nombre de gestionnaires de terrains : 9 gestionnaires
- Nombre de parties jouées : 386 parties (incluant Guerriers, Élites et 18U)
- Nombre de pratiques tenues : 347 pratiques (incluant Guerriers, Élites et 18U)

Notez qu'il y a eu une bonne augmentation du nombre de pratiques et de parties en 2026, sûrement expliquée par l'augmentation du nombre d'équipes.

Depuis cette année, en 2026, l'utilisation des terrains de Saint-Hyacinthe est gratuite pour Baseball Saint-Hyacinthe.

SUITE- INFRASTRUCTURES/CÉDULEUR

Guerriers et Élites

Depuis cette année, la ville facturera directement les organisations affiliées à Baseball St-Hyacinthe pour l'utilisation des terrains.

La cohabitation sur les différents terrains de Saint-Hyacinthe s'est bien déroulée entre BSTH, les Guerriers et les Élites. Je dois nommer l'excellente collaboration des principaux responsables de ces organisations, soit Scott Farant, Jonathan Capuano et Andréanne Leblanc. Une bonne communication a été maintenue tout au long de l'été.

Recommandations

- Utiliser les terrains de St-Hyacinthe étant donné les frais d'utilisation sont gratuits.
- Effectuer des soirées d'informations en lien avec la plateforme Rétroaction et la page Facebook. Cela nous permettra de donner l'information de façon efficace au plus grand nombre de gens possible.
- Mettre à jour le guide de Baseball de la ville de St-Hyacinthe en début de saison pour partager l'information.
- Trouver un candidat pour combler le poste de céduleur pour la saison 2027.
- Miser sur la bonne communication entre BSTH, la ville de Saint-Hyacinthe et les différents quartiers.

Mayranie Couture



ÉQUIPEMENTS

Mandat

Mes tâches principales sont de voir à l'acquisition, l'entretien, la distribution, la réparation, la récupération et le classement de tous les équipements de Baseball St-Hyacinthe. Ce qui inclut les balles trouées, les balles de parties, les t-ball, les catapultes, les habits de receveur et autres.

Faits saillants et budget

- Poches de transport avec roulettes : 690 $
- 10 douzaines (850) : 590.50$
- 10 douzaines (65 cc) : 767.50$
- 20 douzaines (80 cc) : 1 653$
- 6 t-ball (pour RC) : 162$
- 144 balles trouées : 140$
- 3 échelles (pour RC) : 96$
- **Total : (+ ou –) 4620$**

La distribution du matériel s'est bien déroulée au début de l'année.

Au niveau des balles, j'ai offert à toutes les équipes, environ 35 balles usagées, en plus d'une à deux douzaines de balles neuves (A et B). 4 à 5 équipes ont redemandé une douzaine à la fin de l'année. Certaines chaudières sont revenues pleines, mais malheureusement certaines presque vides.

Plusieurs t-ball sont cassés et/ou à réparer. Plusieurs catapultes sont à réparer (ressort et caoutchouc).

Recommandations

- 10 gants de receveurs : +/- 2250
- 10 ensembles complets de receveur : +/- 2500
- Douzaines de balles : +/- 2500
- Réparations des catapultes : +/- 300
- 10 sacs avec roulettes : +/- 700
- **Total : +/- 9000$**

MARKETING ET COMMUNICATIONS

Bilan

L'année a été marquée par de nombreux changements et nouveautés. De la création d'un comité mode, aux nouvelles couleurs à l'achat des chandails d'équipe, en passant par le lancement de la nouvelle boutique en ligne, l'arrivée du chandail de pratique et la mise en ligne de notre nouveau site Internet, plusieurs beaux projets ont vu le jour. Une année bien remplie qui contribue à faire évoluer notre organisation et à renforcer notre identité.

CHANDAILS

- Nous étions à notre 3e et dernière année de contrat avec notre fournisseur de chandails. Pour cette dernière année, il a été décidé de conserver les chandails à la fin de l'année, et ce, pour 3 ans, ce qui nous permettra d'avoir plus de temps au niveau de la formation des équipes lors des prochaines années et éviter des coûts supplémentaires à l'association.
- La Boutique Brabant a fait une commandite de housses enfin de conserver les chandails.
- Nous avons aussi changé les couleurs et l'image des Condors. Cette réussite a pu être réalisée grâce à la participation de parents bénévoles au Comité mode.

BOUTIQUE EN LIGNE

- Une nouvelle Boutique en ligne a vu le jour avec un fournisseur de St-Hyacinthe. L'ouverture de la boutique en ligne aura permis de faire 3855.31$ en vente et une commission de 331.45$, montant qui sera crédité au compte.
- Le lien vers la boutique a été partagé plusieurs fois sur la page Facebook et il est également disponible sur notre page internet.
- Une vente de vêtements promotionnels a également été faite lors de la journée d'ouverture.

SITE INTERNET

- Le site internet a été revu aux nouvelles couleurs et image des Condors. La mise à jour du site internet ne sera pas nécessaire annuellement en raison du contenu simple et concis. Un formulaire est également maintenant disponible le tout redirigé vers la boite courriel Info.

MARKETING ET COMMUNICATIONS

Réseaux sociaux

Nous pouvons constater une croissance importante du nombre de vues sur nos publications Facebook avec l'an passé.

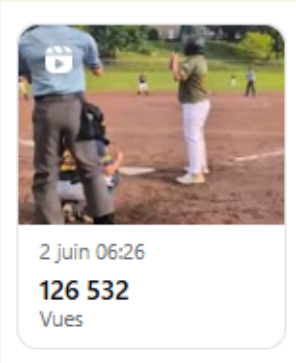
2025



2026



La publication la plus populaire est sans aucun doute la diffusion de la vidéo d'un joueur du 11UA avec son circuit.





Les 7 autres publications les plus populaires ont en moyennes 12 220 vues.
En comparaison à l'an dernier, nos publications payantes avaient fait au maximum 3174 vues.

MARKETING ET COMMUNICATIONS

Recommandations

CHANDAILS

- Faire la préparation des chandails et distribution une journée ciblée avec l'aide de plusieurs personnes.
- Faire l'ajout du logo Condors sur le chandail des équipes Rallye cap et Grand Chelem pour le sentiment d'appartenance des jeunes.

VÊTEMENTS PROMOTIONNELS

- Changer de modèle de casquette. Le modèle sélectionné change de couleur avec le temps et n'est pas fait très grand.
- Trouver les commanditaires pour les chandails de pratique à l'avance pour être capable de remettre les chandails dès le début des camps d'évaluations.

RÉSEAUX SOCIAUX

- En début de saison nous avons fait des publications pour expliquer les différentes catégories. Je recommande de refaire ces publications.
- Nous avons avantage à utiliser les «Réels» qui ont une meilleure portée.

BONS COUPS

- Le travail de Olivier Martin avec le site internet.
- Le service incroyable rendu par Comilfo, lors de la création de notre Boutique en ligne.
- Le temps investi par le comité mode: Audrey Savoie, Samuel Hainault, Sonia Meunier et Marie-Chantal Roy.



Joannie Gosselin

ANNEXE - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Voir document annexé.

CONDORS
SH

850, rue Turcot
Saint-Hyacinthe (QC)
J2S 1M2

WWW.BASEBALLSTHYACINTHE.COM

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Association de Baseball Saint-Hyacinthe

Pour approbation le 23 novembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES 4
 1.1 Dénomination sociale 4
 1.2 Mission 4
 1.4 Interprétation des règlements généraux 4
 1.5 Territoire 4
 1.6 Affiliation 4
2. LES MEMBRES 4
 2.1 Catégories de membres 4
 2.1.1 Membres individuels 4
 2.1.2 Membres actifs 5
 2.1.3 Membres administrateurs 5
 2.2 Responsabilité 5
 2.3 Radiation, suspension et expulsion 5
3. ASSEMBLÉE DES MEMBRES 6
 3.1 Assemblée annuelle 6
 3.2 Assemblée extraordinaire 6
 3.3 Avis de convocation 7
 3.4 L'ordre du jour de l'Assemblée annuelle 7
 3.5 Quorum 7
 3.6 Président et secrétaire d'assemblée 8
 3.7 Vote 8
4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 8
 4.1 Nombre d'administrateurs 8
 4.2 Éligibilité 8
 4.3 Durée des fonctions 8
 4.4 Élection des administrateurs 9
 4.5 Procédure d'élection des administrateurs 9
 4.6 Retrait d'un administrateur 10
 4.7 Destitution 10
 4.8 Vacances 10
 4.9 Rémunération 11
 4.10 Remboursement 11
 4.11 Conflit d'intérêts 11

4.12 Devoir des administrateurs 11
4.13 Code d'éthique 12
5. ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 12
5.1 Date des assemblées du conseil 12
5.2 Convocation et lieu 12
5.3 Avis de convocation 13
5.4 Quorum 13
5.5 Président et Secrétaire d'assemblée 13
5.6 Votes 13
5.7 Résolution signée 14
5.8 Participation à distance 14
5.9 Procès-verbaux 14
5.10 Ajournement 14
6. LES OFFICIERS 15
6.1 Les officiers de Baseball St-Hyacinthe 15
Président 15
Vice-président Administration 16
Vice-président Baseball 16
Secrétaire 17
Trésorier 17
6.2 Les responsables de Baseball St-Hyacinthe 18
7. COMITÉ EXÉCUTIF 21
7.1 Composition 21
7.2 Éligibilité 21
7.3 Durée des fonctions 21
7.4 Élection des membres 22
7.5 Retrait et vacances 22
7.6 Rémunération 22
7.7 Remboursement 22
7.8 Conflit d'intérêts 22
7.9 Pouvoir 22
7.10 Assemblées du comité exécutif 23
8. DISPOSITIONS FINANCIÈRES 23
8.1 Exercice financier 23
8.2 Vérificateur 23

8.3 Effets bancaires 23
9 AUTRES DISPOSITIONS 23
9.1 Modifications aux règlements généraux 23
9.2 Dissolution et liquidation 24
9.3 Entrée en vigueur 24

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Dénomination sociale

Baseball Élite Saint-Hyacinthe (ci-après « Baseball St-Hyacinthe » ou l'« Association ») est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (ci-après « Loi »).

1.2 Mission

Promouvoir le sport en général en permettant aux joueurs d'évoluer à leur plein potentiel et en favorisant l'esprit sportif dans un environnement sain et respectueux.

1.3 Siège social

Le siège social de l'association est à Saint-Hyacinthe, au Centre Aquatique Desjardins, 850 rue Turcot.

1.4 Interprétation des règlements généraux

Dans les présents règlements généraux, la forme masculine attribuée au texte ou aux fonctions est utilisée pour marquer le genre neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

1.5 Territoire

Baseball St-Hyacinthe exerce ses activités sur le territoire de la MRC de Saint-Hyacinthe ou à tout autre endroit désigné par le conseil d'administration ou exigé par une organisation de l'**article 1.6**, à laquelle l'Association est affiliée.

1.6 Affiliation

La présente Association est affiliée à la corporation régionale de sa région (BQRRY). Par cette affiliation, Baseball St-Hyacinthe devient assujettie aux règlements généraux de la corporation régionale œuvrant sur son territoire soit la ligue de Baseball amateur de la Vallée-du-Richelieu (LBAVR) ainsi qu'aux règlements de la Fédération provinciale (BQ).

2. LES MEMBRES

2.1 Catégories de membres

L'Association compte trois (3) catégories de membres, lesquelles sont définies aux présents règlements comme les membres individuels.

2.1.1 Membres individuels

Toute personne physique est considérée comme membre individuel à condition de faire partie de l'un ou l'autre des groupes suivants :

- Les membres du conseil d'administration; ou

- Les joueurs âgés de 18 ans ou plus, dûment enregistrés pour l'année de baseball en cours; ou
- Les entraineurs âgés de 18 ans ou plus, désignés dans un cahier d'équipe de l'Association, dûment inscrits au système de régie de la Fédération du Baseball Amateur du Québec inc. ; ou
- Les officiels (arbitres et marqueurs) âgés de 18 ans ou plus, dûment inscrits au système de régie de la Fédération du Baseball Amateur du Québec inc.; ou
- Le père, la mère ou le tuteur d'un joueur, officiel ou entraineur de moins de 18 ans qui est dûment inscrit à titre de joueur de l'Association au cours des douze derniers mois. Il est entendu qu'un joueur, un officiel ou un entraineur ne peut être représenté que par une seule personne.

Les membres individuels ont le droit de participer à toutes les activités de l'Association, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter.

2.1.2 Membres actifs

Toutes personnes œuvrant au sein du comité exécutif de Baseball St-Hyacinthe et ayant été voté par les membres administrateurs du conseil d'administration.

2.1.3 Membres administrateurs

Toutes personnes œuvrant au sein du conseil d'administration de Baseball St-Hyacinthe et ayant été voté lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

2.2 Responsabilité

Aucun membre, ni personne et en aucun temps, sans le consentement écrit du conseil d'administration ne peut faire de représentation, engager la responsabilité civile, financière ou autre, de quelque manière que ce soit, de la Corporation.

2.3 Radiation, suspension et expulsion

Le conseil d'administration peut, par résolution, suspendre ou expulser pour une période qu'il détermine ou encore radier définitivement tout membre qui refuse ou omet de se conformer aux dispositions des présents règlements, qui agit contrairement aux intérêts de l'Association ou dont la conduite est jugée préjudiciable à l'Association. Constitue notamment une conduite préjudiciable au fait :

- D'avoir été accusé ou condamné pour une infraction à caractère sexuel pour harcèlement ou harcèlement sexuel;
- De critiquer de façon intempestive et répétée l'Association;
- De porter des accusations fausses et mensongères à l'endroit de l'Association;
- D'enfreindre les lois relatives aux personnes morales ou manquer à ses obligations d'administrateur.

Le conseil d'administration est autorisé à adopter et suivre en cette matière la procédure qu'il pourra de temps à autre déterminer, pourvu que le membre visé soit informé de la nature exacte de l'acte ou de l'omission qu'on lui reproche, qu'il ait l'occasion de se faire entendre sur ce sujet et que la décision le concernant soit prise avec impartialité. La décision du conseil d'administration à cette fin sera finale et sans appel.

3. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

3.1 Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des membres de l'Association a lieu à la date que le conseil d'administration fixe chaque année ; cette date devra être située dans les soixante (60) jours qui suivent la fin de l'exercice financier de l'Association. L'assemblée annuelle est tenue au siège social de l'Association ou à tout autre endroit fixé par le conseil d'administration.

Toute assemblée annuelle peut aussi constituer une assemblée spéciale pour prendre connaissance et disposer de toute affaire dont peut être saisie une assemblée spéciale des membres.

3.2 Assemblée extraordinaire

Les assemblées des membres sont tenues à l'endroit fixé par le conseil d'administration ou par la ou les personnes qui convoquent ces assemblées. Il appartient au président ou au conseil d'administration de convoquer ces assemblées, lorsqu'elles sont jugées opportunes pour la bonne administration des affaires de l'Association.

Le conseil est tenu de convoquer pareille assemblée spéciale des membres dans les vingt et un (21) jours de la réception de la réquisition écrite à cette fin, spécifiant le but et les objectifs d'une telle assemblée, et signée par au moins vingt (20) membres individuels ; à défaut par le conseil d'administration de convoquer une telle assemblée dans le délai stipulé, celle-ci peut être convoquée par les signataires eux-mêmes de la demande écrite.

3.3 Avis de convocation

L'avis de convocation à toute assemblée annuelle des membres est adressé à tous les membres qui y ont droit, par courriel ou sur le site internet (ou le groupe Facebook) de Baseball St-Hyacinthe. Le délai de convocation des assemblées des membres est d'au moins dix (10) jours.

L'avis de convocation d'une assemblée spéciale devra respecter un délai d'au moins quarante-huit (48) heures et mentionner en plus de la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée, le ou les sujets qui y seront étudiés ; seuls ces sujets pourront être étudiés.

Une assemblée pourra être tenue sans avis préalable si tous les membres individuels sont présents ou si les absents ont donné leur consentement à la tenue d'une telle assemblée sans avis. La présence d'un membre à une assemblée couvre le défaut d'avis quant à ce membre.

L'omission accidentelle de cet avis ou la non-connaissance de cet avis par toute personne n'a pas pour effet de rendre nulles les résolutions adoptées à cette assemblée.

3.4 L'ordre du jour de l'Assemblée annuelle

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée;
3. Vérification du quorum et de la conformité de l'avis de convocation;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle et des assemblées générales extraordinaires, s'il y a lieu;
6. Présentation du rapport annuel des activités;
7. Présentation et adoption des priorités pour la prochaine année, s'il y a lieu;
8. Présentation des états financiers;
9. Nomination d'un vérificateur;
10. Ratification des règlements généraux;
11. Ratification des résolutions et des faits et gestes des administrateurs;
12. Élection d'un président et d'un secrétaire d'élection;
13. Élection des membres du conseil d'administration;
14. Varia;
15. Levée de l'assemblée.

3.5 Quorum

Les membres individuels présents constituent le quorum pour toute assemblée des membres.

3.6 Président et secrétaire d'assemblée

Le président ou tout autre officier de l'Association préside l'assemblée annuelle et les assemblées spéciales. Le secrétaire de l'Association ou toute autre personne nommée à cette fin par le conseil d'administration ou élue par les membres individuels présents peut agir comme secrétaire des assemblées des membres.

3.7 Vote

À une assemblée des membres, les membres individuels en règle présents ont droit à une voix chacun.

- Le vote par procuration n'est pas permis;
- À moins de stipulation contraire dans la loi ou les présents règlements, toutes les questions soumises à l'assemblée des membres seront tranchées à la majorité simple (50 % + 1) des voix validement exprimées;
- En cas d'égalité des voix, le président a une voix prépondérante;
- Le vote se fait à main levée, à moins que trois (3) membres présents ne réclament le scrutin secret. Dans ce cas, le président d'assemblée nomme un ou deux (2) scrutateurs qui distribuent et recueillent les bulletins de vote, compilent les résultats et les communiquent au président.

Lorsque le président de l'assemblée déclare qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité, par une majorité spécifiée ou rejetée, et qu'une entrée est faite à cet effet dans le procès-verbal de l'assemblée, il s'agit là d'une preuve suffisante de l'adoption ou du rejet de cette résolution sans qu'il soit nécessaire d'établir le nombre ou la proportion des voix exprimées.

4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Nombre d'administrateurs

Baseball St-Hyacinthe est administré par un conseil d'administration composé de onze (11) membres.

4.2 Éligibilité

Ne pas être un membre d'une organisation affiliée mentionnée à l'article 1.6.

4.3 Durée des fonctions

Le mandat des administrateurs est de deux (2) ans, renouvelables.

Les sièges pairs (2, 4, 6, 8 et 10) sont élus les années paires alors que les sièges impairs (1, 3, 5, 7, 9, 11) le sont les années impaires.

Élus les années paires	Élus les années impaires
Siège 2 : Vice-président Administration	Siège 1 : Président
Siège 4 : Trésorier	Siège 3 : Vice-président Baseball
Siège 6 : Registraire	Siège 5 : Secrétaire
Siège 8	Siège 7
Siège 10	Siège 9
	Siège 11

Chaque administrateur entre en fonction à l'ajournement de l'assemblée des membres. Il demeure en fonction jusqu'à la fin de son mandat ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu.

4.4 Élection des administrateurs

La moitié (1/2) des administrateurs sont élus chaque année par les membres individuels au cours de l'assemblée annuelle.

- Dans le cas où il n'y aurait pas plus de candidats que le nombre d'administrateurs à élire, l'élection aura lieu par acclamation;
- Dans le cas où il y avait plus de candidats que d'administrateurs à élire, l'élection sera faite par scrutin secret à la majorité simple.

Au moment d'exercer leur droit de vote, les membres individuels devraient entre autres considérer la recherche de la parité et de la diversité au sein du conseil d'administration.

4.5 Procédure d'élection des administrateurs

Le président d'élection informe l'assemblée des postes à combler. Le président d'élection invite les membres à proposer des candidats. Le secrétaire d'élection enregistre dans l'ordre le nom des candidats et de ceux qui les ont proposés, jusqu'à ce que le président d'élection décide de clore la période de mise en candidature.

Le président vérifie ensuite la recevabilité des candidatures et s'assure, dans l'ordre inverse de leur présentation, que chacun des candidats accepte sa mise en nomination. Le parrain qui propose le nom d'un candidat en son absence est tenu d'apporter au président d'élection la preuve écrite de son consentement.

Après vérification finale, le président d'élection annonce les candidatures retenues.

Le résultat de l'élection est final et sans appel.

4.6 Retrait d'un administrateur

Cesse de faire partie du conseil d'administration et d'occuper sa fonction, tout administrateur qui :

4.3.1 Présente par écrit, sa démission au conseil d'administration, soit au président ou au secrétaire, soit lors d'une assemblée du conseil d'administration;

4.3.2 Cesse de posséder les qualifications requises;

4.3.3 Est absent à trois réunions régulières consécutives;

4.3.4 Est absent à plus de 50 % des réunions régulières durant l'année ;

4.3.5 Ne respecte pas l'organigramme pour les prises de décision et la gestion de dossiers;

4.3.6 Ne transmet pas aux membres les méthodologies de travail;

4.3.7 Fait l'objet d'une demande de destitution (**article 4.7**).

Au besoin, le conseil d'administration évaluera la situation et la décision sera votée à la majorité.

4.7 Destitution

Un administrateur peut être destitué à la suite d'une demande d'un membre administratif, actif ou individuel de Baseball St-Hyacinthe. Une demande écrite doit être envoyée au conseil d'administration qui en informera l'administrateur concerné.

La destitution d'un administrateur est présentée et effective lors de la prochaine réunion du conseil d'administration régulière ou extraordinaire. S'il y a objection de la destitution présentée, un vote secret se tiendra, excluant l'administrateur concerné.

4.8 Vacances

Tout administrateur dont la fonction a été déclarée vacante peut être remplacé par résolution du conseil d'administration, mais le remplaçant ne demeure en fonction que pour le reste du terme non expiré de son prédécesseur.

Lorsque des vacances surviennent au sein du conseil d'administration, il est de la discrétion des administrateurs demeurant en fonction de les remplir en nommant au poste vacant une personne possédant les mêmes qualités que celles requises de son prédécesseur et, dans l'intervalle, ils peuvent validement continuer à exercer leurs fonctions, du moment qu'un quorum subsiste.

Si le quorum n'existe plus, par vacances ou désistements, un membre du conseil, ou, à défaut, un membre individuel peut exceptionnellement procéder à la convocation d'une assemblée spéciale pour procéder aux élections.

Au moment de combler une vacance, le conseil d'administration doit, dans la mesure du possible, rechercher à favoriser la parité et la diversité parmi les membres qui le composent.

4.9 Rémunération

Les administrateurs ne sont pas rémunérés comme tels pour leurs services.

4.10 Remboursement

Les frais encourus des administrateurs peuvent être remboursés l**orsqu'approuvés par le trésorier et le présiden**t ou le vice-président Administration ou le secrétaire. Les dépenses du trésorier et du président doivent être approuvées par l'un et l'autre.

4.11 Conflit d'intérêts

Chaque administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur de l'Association.

4.12 Devoir des administrateurs

Le conseil d'administration est élu pour administrer toutes les affaires courantes de l'Association. Les devoirs généraux sont, d'une façon non limitative, les suivants :

- Étudier les décisions prises par l'assemblée générale;
- Exercer les pouvoirs prévus et accomplir les actes prévus par les règlements généraux et de régie de l'Association;
- Approuver le budget et les états financiers de l'Association;
- Expédier les affaires courantes et administrer les biens de l'Association;
- Choisir l'institution financière de l'Association en conformité avec les politiques de Baseball Québec et déterminer les signataires des effets bancaires qui devront être au nombre de trois, dont le trésorier : deux signatures sont requises;
- Former tous les comités particuliers nécessaires à la bonne marche de l'Association;
- Déléguer des personnes auprès des associations affinitaires et/ou affiliées;

- Coordonner et distribuer l'information venant des paliers provincial et régional;
- Envoyer obligatoirement les procès-verbaux et tout autre document émanant du conseil d'administration de l'Association au siège social de l'instance régionale à laquelle l'Association est affiliée;
- S'adjoindre d'autres personnes à titre de conseillers, lesquelles personnes n'auront pas droit de vote;
- Voir à ce que ses actions administratives et ses décisions ne viennent pas en contradiction avec les règlements de Baseball Québec et de l'instance régionale où l'Association est affiliée;
- Remplir tous les formulaires gouvernementaux et les envoyer selon les délais prévus;
- Adopter les règlements régionaux de fonctionnement;
- Faire des recommandations sur les règlements généraux et de régie de Baseball Québec et/ou de son instance régionale où l'Association est affiliée.

4.13 Code d'éthique

Le conseil d'administration adopte, révise et garde en vigueur un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs qui comprend notamment les sujets suivants, soit, la solidarité au conseil d'administration, la confidentialité des informations obtenues lors des réunions du conseil d'administration, la gestion des conflits d'intérêts de toute nature, le devoir de prudence et de diligence des administrateurs ainsi que leur engagement (présence, préparation, participation et comportement aux réunions du conseil d'administration). Ce Code comprend la déclaration annuelle d'intérêts.

5. ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Date des assemblées du conseil

Le conseil d'administration se réunit au moins six (6) fois par année.

5.2 Convocation et lieu

Les assemblées du conseil d'administration sont convoquées par le secrétaire ou le président, soit sur instruction du président, soit sur demande écrite d'au moins deux (2) des administrateurs. Elles sont tenues à tout autre endroit désigné par le président ou le conseil d'administration.

5.3 Avis de convocation

L'avis de convocation à une assemblée du conseil d'administration est transmis par courrier électronique ou il est publié dans le groupe Facebook « Baseball Saint-Hyacinthe Conseil d'administration » (ci-après, « groupe Facebook »), groupe qui est privé (non visible/sur invitation seulement) et réservé uniquement aux membres du conseil d'administration de Baseball St-Hyacinthe.

Le délai de convocation est d'au moins un (1) jour franc. Tout administrateur peut renoncer par écrit à l'avis de convocation. Si tous les administrateurs sont présents ou si les absents y consentent par écrit, l'assemblée peut avoir lieu sans avis préalable de convocation.

L'assemblée du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée annuelle des membres peut être tenue sans avis de convocation.

5.4 Quorum

Le quorum de toute réunion est constitué de la moitié plus un des membres du conseil d'administration. Un quorum doit être présent pour toute la durée des assemblées sauf si les points sont d'ordres informationnels et non décisionnels.

5.5 Président et Secrétaire d'assemblée

Les assemblées du conseil d'administration sont présidées par le président et les notes sont prises par le secrétaire. Advenant l'absence du président, il en revient au vice- président Administration ou le vice-président Baseball de présider l'assemblée. Si le président et les vice-présidents sont absents, il en revient aux membres présents de voter la personne qui préside.

5.6 Votes

Chaque administrateur a droit à une voix et toutes les questions doivent être décidées à la majorité. Le vote est fait à main levée, à moins que le président de l'assemblée ou un administrateur ne demande le scrutin secret, auquel cas le vote est fait par scrutin secret. Si le vote est fait par scrutin secret, le secrétaire de l'assemblée agit comme scrutateur et dépouille le scrutin. Le vote par procuration n'est pas permis et le président de l'assemblée n'a aucune voix prépondérante au cas de partage des voix.

En cas de situation exceptionnelle nécessitant une prise de décision rapide, un vote par sondage dans le groupe Facebook peut être autorisé.

5.7 Résolution signée

Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs, est valide et a le même effet que si elle avait été adoptée à une assemblée du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle résolution doit être insérée dans le registre des procès- verbaux de l'Association, suivant sa date, au même titre qu'un procès-verbal régulier.

Une résolution adoptée à la suite d'un vote effectué par sondage dans le groupe Facebook doit aussi être insérée dans le registre des procès-verbaux de l'Association, suivant sa date, au même titre qu'un procès-verbal régulier.

5.8 Participation à distance

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux, notamment par téléphone et vidéoconférence. Ils sont alors réputés avoir assisté à la réunion.

Un vote peut alors être entièrement tenu par tout moyen de communication permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote, lorsqu'un tel vote est demandé.

5.9 Procès-verbaux

Dans les quinze (15) jours suivants, la date de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée doit produire un procès-verbal et le distribuer aux administrateurs.

5.10 Ajournement

Une réunion du conseil d'administration peut être ajournée et reprise au même lieu ou à tout autre endroit sur décision à la majorité des voix exprimées par les administrateurs.

La motion d'ajournement doit mentionner l'endroit et le temps où sera reprise ladite réunion ajournée.

Au cas d'ajournement, aucun nouvel avis de convocation n'est requis pour la validité des délibérations si la réunion ajournée est reprise au cours des trente-et-un (31) jours suivants.

S'il n'y a pas quorum à la reprise de la réunion ajournée, cette dernière est réputée s'être terminée immédiatement après l'ajournement.

6. LES OFFICIERS

Le président ou tout membre du conseil d'administration peut agir à titre d'entraîneur-chef d'une équipe de l'Association, sous réserve de respecter les critères et les exigences applicables à cette fonction.

L'enfant du président ou du membre du conseil d'administration concerné doit suivre le même processus d'évaluation et de sélection que l'ensemble des joueurs de sa catégorie, sans traitement préférentiel. Sa sélection au sein d'une équipe est donc soumise aux mêmes critères et modalités que ceux applicables à tous les autres joueurs.

6.1 Les officiers de Baseball St-Hyacinthe

Parmi les onze (11) membres du conseil d'administration, cinq (5) personnes sont désignées à titre de dirigeants élus de Baseball St-Hyacinthe, postes ci-après mentionnés et décrits.

Sauf exception ci-après mentionnées, les fonctions ci-dessous énumérées ne peuvent être combinées et ainsi exercées par le même administrateur. La durée du mandat des officiers est de deux (2) ans.

Président

Les pouvoirs et devoirs du président sont d'une façon non limitative, les suivants :

- Il préside de droit toutes les assemblées du conseil d'administration et celles des membres, à moins dans ce dernier cas qu'un président d'assemblée soit nommé et exerce cette fonction;
- Il préside le comité exécutif et il fait partie d'office de tous les comités satellites de l'Association;
- Il surveille, administre et dirige les activités de l'Association, voit à l'exécution des décisions du conseil d'administration;
- Il prépare l'ordre du jour des assemblées avec le secrétaire et/ou le vice-président Administration de l'Association;
- Il signe, avec le vice-président Administration, le secrétaire ou le trésorier, les documents et/ou actes officiels de l'Association;
- Il agit à titre de responsable de la discipline et peut créer un comité discipline qu'il présidera;
- Il remplit tous les devoirs qui peuvent, de temps à autre, lui être attribués par le conseil d'administration;

- Il peut être désigné, avec le vice-président Administration, à s'occuper des relations publiques de l'Association;
- Il publie chaque année, en collaboration avec les officiers et les comités, le rapport d'activités de l'Association;
- Il peut nommer des personnes-ressources pour l'aider.

Vice-président Administration

Les pouvoirs et devoirs du vice-président Administration sont d'une façon non limitative, les suivants :

- Il agit comme adjoint du président pour l'administration générale;
- Il supervise et soutient les personnes occupant les rôles suivants et, exceptionnellement à l'**article 6.1**, il peut également occuper l'un d'eux :
 - Registraire;
 - Responsable TI;
 - Responsable du marketing et des communications;
 - Responsable des partenaires et des commandites;
- Il s'assure que chaque administrateur reçoit une copie des règlements généraux, des politiques en vigueur et que ces derniers adhèrent au Code éthique et déontologique;
- Il remplace le président lorsqu'il est absent ou incapable d'agir;
- Il exerce toutes les autres tâches et fonctions qui peuvent lui être confiées par le conseil d'administration.

Vice-président Baseball

Les pouvoirs et devoirs du vice-président Baseball sont d'une façon non limitative, les suivants :

- Il peut remplacer le président lorsqu'il est absent ou incapable d'agir, si le vice- président Administration est également indisponible ou lui en fait la demande;
- Il supervise et soutient les personnes occupant les rôles suivants, et exceptionnellement à l'**article 6.1**, il peut occuper également occuper l'un d'eux :
 - Responsable des infrastructures;
 - Responsable de l'équipement;
 - Responsable des entraineurs/directeurs de catégorie;
 - Responsable des officiels;
 - Responsable des bénévoles (sentinelle).

- Il participe à la sélection des entraineurs et des directeurs de catégories ;
- Il exerce toutes les autres tâches et fonctions qui peuvent lui être confiées par le conseil d'administration.

Secrétaire

Les pouvoirs et devoirs du secrétaire sont d'une façon non limitative, les suivants :

- Il prépare, en collaboration avec le président, les avis de convocation et les ordres du jour des assemblées et les réunions de l'Association;
- Il rédige les procès-verbaux des assemblées et réunions du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Association;
- Il est le secrétaire du comité exécutif et il fait partie d'office de tous les comités satellites de l'Association;
- Il a la charge des archives, des livres des procès-verbaux, du sceau de l'Association et de tous les autres documents des comités;
- Il s'assure, annuellement, que chaque administrateur signe une copie du Code éthique, du Code déontologique, du formulaire d'engagement à la confidentialité et de la déclaration annuelle d'intérêt et les conserve;
- Il s'assure que la déclaration annuelle au Registraire des entreprises du Québec a été déposée dans les délais prescrits et en fait rapport au conseil d'administration;
- Il exerce toutes les autres tâches et fonctions qui peuvent lui être confiées par le conseil d'administration.

Trésorier

Les pouvoirs et devoirs du trésorier sont d'une façon non limitative, les suivants :

- Il est responsable de la gestion financière de l'Association en collaboration avec une firme comptable;
- Il s'assure de la bonne tenue des livres comptables de l'Association;
- Il a la charge des compléter et remettre dans les délais prescrits, tous les documents exigés aux instances gouvernementales (Revenu Québec, Revenu Canada, Registraire des entreprises du Québec, etc.);
- Il prépare, à la fin de chaque année financière, le rapport financier de l'Association;
- Il est responsable de la gestion du compte bancaire et des transactions faites de l'Association;

- Il exerce toutes les autres tâches et fonctions qui peuvent lui être confiées par le conseil d'administration.

6.2 Les responsables de Baseball St-Hyacinthe

Les postes de responsable peuvent être occupés par des membres actifs du comité exécutif ou par des membres administratifs, tel que ci-après décrits et spécifiés, excluant le président, le secrétaire et le trésorier.

En aucun cas, les fonctions ci-dessous énumérées ne peuvent être combinées et ainsi exercées par le même membre. De plus, les membres administrateurs détiennent le pouvoir décisionnel pour attribuer les surplus de tâches à effectuer. Un vote devra être effectué par les membres du conseil pour valider la séparation des tâches. Ainsi, un membre du conseil d'administration pourra se charger de différentes tâches qu'on lui aura attribuées suite au vote. La durée du mandat des responsables de l'Association est de deux (2) ans.

- **Registraire / Sentinelle (membre administrateur)**

 Il a la charge du processus d'inscription des membres individuels de l'Association. Il s'assure de leur admissibilité dans chacune des catégories, et ce, autant en ce qui concerne les joueurs, les entraineurs et toutes autres personnes membres de l'Association. Il tient la liste de membres à jour. Il collabore avec le trésorier, le responsable des entraineurs, le responsable de l'informatique et tout autre officier nécessaire au bon fonctionnement du registrariat. Il est également responsable des sentinelles et doit s'assurer que tous les membres actifs, administrateurs et membres individuels « entraîneurs » sont conformes quant à la recherche des antécédents judiciaires. Le responsable des communications soutient le registraire/sentinelle pour les suivis avec les entraîneurs.

- **Responsable TI (membre administrateur ou actif)**

 Il a la gestion des plateformes utilisées par l'Association, entre autres celle des inscriptions ainsi que celle des réservations de terrains. Il assure la mise à jour et du bon fonctionnement du site internet. Il collabore avec plusieurs membres administratifs et actifs dans divers dossiers. Il est la personne-ressource pour la mise en place et l'entretien du système informatique de Baseball St-Hyacinthe.

Il donne des formations aux entraineurs et nouveaux administrateurs sur l'utilisation des plateformes de l'Association. Il travaille étroitement avec le responsable des infrastructures et le responsable des officiels pour le suivi quotidien de l'horaire des pratiques et parties de l'Association.

- **Responsable des infrastructures (membre administrateur ou actif)**
 Il a la charge des discussions avec le Service des loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe concernant l'utilisation et de l'état des infrastructures de jeu. Il supervise et gère les communications entre le personnel entraineur et les différents services des Loisirs de la Ville tout au long de la saison. Il assure la supervision des horaires des terrains, la conformité des réservations, la gestion des conflits émanant des éléments précédemment mentionnés. Il collabore avec le responsable des officiels, le responsable des entraineurs/directeurs de catégorie, afin de s'assurer que toutes les parties prenantes entourant les activités de l'Association travailler de façon efficace, harmonieuse et respectueuse. Il peut demander une personne- , approuvée par le président, pour l'aider dans le bon fonctionnement de ses tâches. Il doit faire un rapport de fin de saison au conseil d'administration.

- **Responsable des entraineurs et directeurs de catégories (membre administrateur)**
 Il a la charge d'être la personne-ressource auprès des entraineurs ainsi que des directeurs de catégories. Il doit présenter au conseil d'administration, en collaboration avec le vice-président Baseball, les candidatures pour pourvoir tous les postes requis pour la saison. Il participe à l'organisation des camps de sélections de Baseball St-Hyacinthe. Il s'assure l'encadrement et la conformité de ceux-ci au niveau des formations requises, de l'adhésion aux régies en vigueur, au code éthique et déontologique et des antécédents judiciaires. Il soutient les directeurs de catégories dans leurs tâches et, si nécessaire, intervient lors de conflit auprès du personnel entraineur. Il transfert les informations et communiqués de BQ, de BQRRY et de la LBAVR adressés aux entraineurs et aux directeurs de catégories. Il informe le vice-président Baseball de ces dossiers et rédige un rapport de ses activités de la saison qui sera remis au conseil d'administration à la fin de la saison.

- **Responsable de l'équipement (membre administrateur ou actif)**
 Il assure la gestion de tout équipement qui appartient à l'Association. Il supervise la remise et le retour du matériel nécessaire à tous les entraineurs de la saison en cours. Il tient à jour l'inventaire et il effectue les achats, approuvés préalablement par le président et le trésorier, afin d'assurer le bon fonctionnement des activités de Baseball St-Hyacinthe. Il a la charge de l'entreposage de la saison en cours et de remettre un rapport de l'inventaire au président et au secrétaire.

- **Responsable des officiels (membre administrateur ou actif)**
 Il a la responsabilité de recruter les arbitres et des marqueurs nécessaires à chacune des saisons. Il s'assure que les officiels sont conformes selon la régie en vigueur de BQ, de BQRRY et de celle de la LBAVR quant à leur formation, équipements, codes, etc. Il a la charge d'affecter les officiels aux parties jouées de Baseball St-Hyacinthe ainsi que celles des partenaires de l'Association.

- **Responsable du marketing, des communications et des bénévoles (membre administrateur)**
 Il s'occupe des communications externes de l'Association autant sur le site web, les médias sociaux (pages et groupes Facebook) et les infolettres. Il planifie, si nécessaire, des campagnes promotionnelles afin d'aider l'Association dans l'atteinte de ses objectifs (ex. : Inscription, recherche de bénévoles, convocation AGA, etc.). Il assure la gestion du courriel communications@baseballsthyacinthe.com ainsi que les suivis nécessaires qui en découlent. Il chapeaute les différents événements tenus par l'Association (Ex. : Défi Triple Jeu, festivités d'ouverture et de fermeture, tournois, etc.). Il a la responsabilité de la production des vêtements (joueurs et boutique en ligne) et des articles promotionnels de Baseball St-Hyacinthe. Celui-ci peut nommer des personnes-ressources et/ou former des sous-comités, approuvés par le conseil d'administration, pour assurer le bon fonctionnement. Il recrute des bénévoles lors des événements et s'assure que chacun a des tâches à effectuer.

- **Responsable des partenariats et commandites (membre administrateur ou actif)**

 Il a la charge de chercher des partenaires et des commanditaires pour et au nom de Baseball St-Hyacinthe, et ce, suite à la rédaction d'un plan de commandite approuvé par le conseil d'administration. Il collabore avec le responsable du marketing et des communications pour l'exécution du plan de commandite. Il s'assure des suivis nécessaires auprès du président et du trésorier afin que ceux-ci signent les documents requis et puissent prendre le relai quant aux droits et obligations de l'Association mentionnés au plan de commandite.

7. COMITÉ EXÉCUTIF

7.1 Composition

Le comité exécutif est minimalement composé de 4 membres administratifs, soit le président, le vice-président Administration, vice-président Baseball et le secrétaire, et maximalement de 12 membres, soit jusqu'à 8 membres individuels, votés par le conseil d'administration qui deviendront des membres actifs à la suite de leur élection. Le conseil d'administration doit, dans la mesure du possible, rechercher à favoriser la parité et la diversité parmi les membres qui composent le comité exécutif.

7.2 Éligibilité

Afin d'être éligibles à la fonction de membre du comité exécutif, les personnes doivent :

- Être un membre individuel de Baseball St-Hyacinthe;
- Être majeures;
- Ne pas avoir d'interdiction au sens du Code civil et du Code criminel;
- Ne pas être membre d'une organisation affiliée mentionnée à l'article 1.6.

La perte de l'une des qualités en cours de mandat pourrait entraîner la destitution de ce membre.

7.3 Durée des fonctions

Le mandat des membres est de deux (2) ans, renouvelables, si personne d'autre se propose pour ce poste lors de la période d'élection des membres. Chaque membre entre en fonction à l'ajournement de la première réunion du conseil d'administration qui se tient à la suite de l'assemblée des membres. Il demeure en fonction jusqu'à la fin de son mandat ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu.

7.4 Élection des membres

L'élection des membres pour les postes à combler du comité exécutif se fait annuellement, à la première assemblée du conseil d'administration suivant immédiatement l'assemblée annuelle des membres.

7.5 Retrait et vacances

Tout membre du comité exécutif peut se retirer ou démissionner en tout temps en remettant un avis par écrit au président ou au secrétaire ou lors d'une assemblée du conseil d'administration. Tout retrait ou vacances dans un poste d'un membre du comité exécutif peut être rempli en tout temps par le conseil d'administration ou un membre de l'exécutif, conformément aux dispositions des **articles 4.6, 4.7, 4.8**. Le membre ainsi nommé reste en fonction pour la durée non écoulée du mandat de la personne qu'il remplace.

Au moment de combler une vacance, le conseil d'administration doit, dans la mesure du possible, rechercher à favoriser la parité et la diversité parmi les membres qui le composent.

7.6 Rémunération

Les membres ne sont pas rémunérés comme tels pour leurs services, à l'exception des responsables des officiels. Ils ont droit à la même rémunération que celle prévue à l'**article 4.9**.

7.7 Remboursement

Les frais encourus des membres peuvent être remboursés lorsqu'approuvés par le trésorier et le président ou le vice-président Administration ou le secrétaire. Ils ont droit à la même rémunération que celle prévue à l'**article 4.9**.

7.8 Conflit d'intérêts

Chaque membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations envers l'Association.

7.9 Pouvoir

Le comité exécutif a l'autorité et exerce les pouvoirs confiés par le conseil d'administration pour l'administration courante des affaires de l'Association, excepté les pouvoirs qui, en vertu de la loi, doivent être exercés par le conseil d'administration ainsi que ceux que le conseil d'administration peut se réserver expressément.

Le comité exécutif fait rapport de ses activités lorsqu'il est convoqué à l'assemblée du conseil d'administration et celui-ci peut alors renverser ou modifier les décisions prises, à condition que les droits des tiers ne soient pas affectés.

7.10 Assemblées du comité exécutif

Le comité exécutif se rencontre minimalement trois (3) durant l'année. Le conseil d'administration convoquera le comité exécutif lors de sa réunion en vue de planifier la saison, ainsi qu'à celle de mi-saison et finalement à sa rencontre de fin de saison, et ce, dans le but d'assurer un suivi constant sur les opérations de l'Association.

8. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

8.1 Exercice financier

L'exercice financier de Baseball St-Hyacinthe se termine le 31 octobre de chaque année ou à toute autre date fixée par résolution du conseil d'administration.

8.2 Vérificateur

Un vérificateur sera nommé chaque année par les membres de Baseball St-Hyacinthe réunis en assemblée générale annuelle, si nécessaire.

8.3 Effets bancaires

Tous les chèques, billets, traites et autres effets bancaires ou documents requérants la signature de Baseball St-Hyacinthe sont signés par un signataire autorisé, soit le président, le vice-président Administration. Si le montant d'une transaction de retrait est plus de mille dollars, celle-ci doit être approuvée conjointement par le président et le trésorier.

Le conseil d'administration peut toutefois désigner, par résolution, tout autre membre du conseil pour exercer cette fonction.

Tout chèque payable à Baseball St-Hyacinthe devra être déposé au crédit de ce dernier auprès de l'institution financière que le conseil d'administration désignera par résolution par le secrétaire ou le trésorier.

9 AUTRES DISPOSITIONS

9.1 Modifications aux règlements généraux

Le conseil d'administration a le pouvoir d'abroger ou de modifier toute disposition du présent règlement, qui entrera en vigueur dès leur adoption, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies, toute abrogation ou modification doit, par la suite, être ratifiée par les deux tiers (2/3) des membres présents, ayant droit de vote, lors de l'assemblée générale annuelle de Baseball St-Hyacinthe.

Le texte de toute modification aux lettres patentes ou aux règlements de l'Association doit être expédié avec l'avis de convocation de l'assemblée au cours de laquelle il sera soumis aux membres pour ratification.

9.2 Dissolution et liquidation

La dissolution de l'Association doit être approuvée et adoptée par les deux tiers (2/3) des membres votant lors d'une assemblée spéciale convoquée à cette fin.

9.3 Entrée en vigueur

Les présents règlements généraux abrogent et remplacent tous les règlements généraux antérieurs de Baseball St-Hyacinthe.

PROPOSÉS ET ACCEPTÉS À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE BASEBALL ST-HYACINTHE, TENUE LE 23 NOVEMBRE 2026.

Martin Simard
Président

Joannie Gosselin
Secrétaire